



AGENCE

Delphine Teillaud

**CONSEILS
POUR OPTIMISER**
VOTRE ÉTAT DES LIEUX

La date de votre état des lieux de sortie approche !

NOUS VOUS RAPPELONS LES POINTS SUR LESQUELS IL VOUS FAUDRA ÊTRE VIGILANT :

- Débarrasser les meubles et les objets vous appartenant, du logement, de la cave et du garage. (Exemples : tringles, lustres, miroirs collés, stickers...)
- Nettoyer les sols, moquettes et parquets, ainsi que balcons et terrasses
- Nettoyer les plinthes, rails de placards, convecteurs, vitrages, VMC, traces sur les murs, portes du logement et du garage, enlever les toiles d'araignées
- Nettoyer l'électroménager, notamment le four, la grille des hottes, dégraisser le filtre, et remplacer les ampoules hors service
- Dégivrer le réfrigérateur, nettoyer les joints, remplacer les bacs fendus/cassés et ampoules hors service, le laisser ouvert à votre sortie
- Nettoyer les joints d'étanchéité, les refaire si nécessaire
- Détartrer les appareils sanitaires et la robinetterie, vérifier leur bon fonctionnement

IMPORTANT : Tout nettoyage, non ou partiellement effectué sera exécuté aux frais du locataire par une entreprise spécialisée.

- Reboucher les trous de chevilles proprement
- Refixer les poignées de portes, prises électriques et interrupteurs, dégripper les serrures
- Vérifier le bon fonctionnement des ampoules, du détecteur de fumée, des télécommandes, etc...

Pour les appartements meublés, pensez également à :

- Nettoyer le linge de maison. (Exemples : oreillers, protège matelas...)
- Remplacer la vaisselle manquante ou ébréchée
- Tailler les haies et arbustes, et procéder à l'entretien du jardin, des jardinières et bacs à fleurs
- Restituer le nombre exact de clefs remises à l'entrée et en cours de bail
- Fournir l'attestation d'entretien et de ramonage chaudière, cheminée, poêle, PAC, climatiseur, pour les logements concernés



Naturellement, cette liste n'est pas limitative. Le technicien pourra être amené à aborder d'autres points lorsque le bien sera vide de tous vos meubles. Seul l'état des lieux de sortie fait foi et valide l'état du logement.

Votre état des lieux sera réalisé par M. Gaëtan GAGNEPAIN. Ce dernier vous contactera prochainement pour vous communiquer la date et l'heure de votre rendez-vous. A cette date vous aurez à lui restituer l'ensemble des clefs en votre possession.

Lors du nettoyage de votre appartement, nous vous recommandons d'utiliser votre état des lieux d'entrée afin de vérifier chaque point, et de remettre en état ce qui a pu être transformé ou détérioré. En complément, vous pouvez consulter nos tutos sur internet :
www.delphine-teillaud.com/videos/nos-tutos-de-limmo

Nous vous rappelons également qu'une fois l'état des lieux effectué, il ne sera plus possible de retourner dans le logement pour relever un compteur ou faire une quelconque réparation.

L'état des lieux est définitif.

Bon état des lieux !